

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2117

1^{er} septembre 2008

SOMMAIRE

3 H S.A. Holding	101579	Jet Cruise S.A.	101574
Adrenaline Shipping S.A.	101573	Jyrom S.A.	101576
Afriport S.A.	101583	KIZ 2 Luxembourg S.à r.l.	101603
Alpha Charter S.A.	101573	KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.	101602
Amicale Sportive - SEO	101580	KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.	101604
Arge S.A.	101579	KIZ 5 Luxembourg S.à r.l.	101605
Asia Eateries Holdings Sàrl	101615	Las Vegas Casino S.à r.l.	101604
Balo S.A.	101572	Lorena A.G.	101570
Barnley Properties S.A.	101583	L & Q Solar Luxembourg S.à r.l.	101571
Berger S.A.	101577	Media Studio 3 d S.à r.l.	101578
Broflet S.A.	101578	Medine-Lux S.à r.l.	101570
Carbone S.à r.l.	101580	Metafab S.A.	101573
Carey S.A.	101572	M.M. Warburg-LuxInvest S.A.	101577
Caxem Luxembourg S.à r.l.	101603	N.G.E. S.A. - société de gestion de patri- moine familial	101592
Chailly Participations S.A.	101576	NSCB HLÜ, Zweigniederlassung Luxem- bourg	101605
Chapel S.à.r.l.	101570	Orion European Alnilam S.à r.l.	101600
Chempharma Holding S.A.	101598	Orion Finance II Luxembourg S.à r.l.	101599
Com3 Consulting S.A.	101599	Orion Immobilien 3 S.à r.l.	101594
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	101587	Orion Immobilien Saiph S.à r.l.	101600
DH New Investment III S.à r.l.	101574	Orion Master II Luxembourg S.à r.l.	101601
Eastyle International S.A.	101616	Orion Master Luxembourg S.à r.l.	101601
EMRO S.à r.l.	101616	Oxford Investments S.A.	101571
Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l.	101594	Perseus Immobilien Gesellschaft 7	101587
EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.	101605	Reliance Investments S.à r.l.	101583
European Education Holdings S.à.r.l.	101595	REO Luxembourg S.à.r.l.	101574
Eves S.A.	101570	Reviso Expert-Comptable S.à r.l.	101577
Experta Corporate and Trust Services S.a.,Luxembourg	101585	Roquebrune S.A.	101575
Finparia S.A.	101584	Sangati Berga International S.A.	101602
Grünergie S.A.	101585	Shergar S.A.	101575
HEDF-France, S.à r.l.	101604	Stark Properties S.A.	101584
Hutchison Whampoa Finance S.à r.l.	101584	St. George's International School, Luxem- bourg ASBL	101599
Investment Select Fund III	101572	TPH Services S.à r.l.	101579
Investment Select Fund Sicav	101571	Valdi Communications S.à.r.l.	101603
It's a Dream S.A.	101576		

Lorena A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101353/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13031. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Eves S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.657.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101354/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02375. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Chapel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 89.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrice Gallasin.

Référence de publication: 2008101355/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01493. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Medine-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.259.

Extrait de la décision des associés adoptée le 25 juillet 2008

Conformément à la cession de parts sociales du 25 juillet 2008, Parlay Finance Compagny S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le B 137.972, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société à Mid Europa Fund III LP., avec adresse au Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter port, GY1 1WA Guernsey, Island of Guernsey et enregistré sous le numéro 836 auprès du Register of Limited Partnership of the Island of Guernsey.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, Mid Europa Fund III L.P., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Medine-Lux S.à r.l.

Représenté par Proservices Management S.à r.l.

Gérant

101571

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008102533/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Investment Select Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.322.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008:

Sont renouvelés les mandats des administrateurs:

- Mr. Andrew Gresham, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mrs. Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008102530/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Oxford Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102539/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00552. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

L & Q Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.341.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 27 juin 2008, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., société anonyme, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125133 à L & Q Solar Limited, société constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100528.

Depuis le 27 juin 2008, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de L & Q Solar Luxembourg S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par L & Q Solar Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008102542/7491/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Investment Select Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.730.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2008

Sont renouvelés les mandats des administrateurs:

- Mr. Andrew Gresham, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr. Ravi Cunnoosamy, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008102528/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.743.

—
EXTRAIT

En date du 4 avril 2008, le Conseil d'Administration a pris note du changement d'adresse d'un des administrateurs. La nouvelle adresse de Monsieur Joseph Lurie est Apartment 601, 6th Floor, Building 2, Europlaza, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008102543/7491/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Balo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 101.393.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 16 avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25c, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

POUR INSCRIPTION
REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008102544/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04641. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Alpha Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 67.619.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25c, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

POUR INSCRIPTION
REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008102545/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04643. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Adrenaline Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 49.604.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25c, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

POUR INSCRIPTION
REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008102546/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04650. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Metafab S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.787.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenue le 24 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2008102595/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03071. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

DH New Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.152.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société DH New Investment III S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 8 octobre 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 juin 2008.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à ce même siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102591/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Jet Cruise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 90.529.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal, 25c, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

POUR INSCRIPTION

REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008102584/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

REO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.225.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 15 juillet 2008

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2008 que:

1. Les mandats des gérants de la Société:

- M. François BROUXEL, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- M. Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Mr. Richard BARRETT, company director, né le 2 mars, 1954 à Mayo, Ireland, demeurant à 97 Upper Leeson Street, Dublin 4;

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2008.

2. KPMG AUDIT Sàrl a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2008.

101575

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102583/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Shergar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.091.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 10 juillet 2008

1. Le mandat de:

- Monsieur François BROUXEL, administrateur de la Société, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Monsieur Georges GUDENBURG, administrateur de la Société et président du conseil d'administration, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Monsieur Pierre METZLER, administrateur de la Société, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

2. Le mandat de OPTIO Expert-Comptable et Fiscal Sàrl, commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social actuel au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102582/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Roquebrune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 10 juillet 2008

1. L'assemblée a renouvelé le mandat de:

- Monsieur François BROUXEL, administrateur de la Société, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Monsieur Georges GUDENBURG, administrateur de la Société et président du conseil d'administration, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Monsieur Pierre METZLER, administrateur de la Société, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

2. L'assemblée a également renouvelé le mandat de OPTIO Expert-Comptable et Fiscal Sàrl, commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social actuel au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102579/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

101576

Jyrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 76, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 53.166.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juillet 2008 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, née le 22/10/1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg
- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg
- M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Marie-Laure Aflalo est confirmé pour une durée indéterminée.

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N ° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2008102613/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

It's a Dream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 93.596.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25c, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

POUR INSCRIPTION
REQUISITION
Signature

Référence de publication: 2008102587/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Chailly Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.076.

—
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Christophe ANTINORI, informe avoir démissionné en date du 18 juillet 2008 de son mandat d'administrateur de la société CHAILLY PARTICIPATIONS S.A.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Monsieur Christophe Antinori.

Référence de publication: 2008102726/1384/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Reviso Expert-Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.228.

Reviso Expert-Comptable S.à r.l. (gegründet am 06. September 2006 Nummer 21.914 vor dem Notar Paul Bettingen, Niederanven), HR-Numtner B119228

Der Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Veit Schabbach, Diplom-Betriebswirt - Expert-Comptable gibt folgendes bekannt:

Ich, Veit Schabbach, Diplombetriebswirt - Expert-Comptable, geb. in Ludwigshafen (Deutschland) am 12. Oktober 1971, wohnhaft in D-54295 Trier, Anton-Caspary-Strasse 3, legt sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft zum 12.08.2008 nieder und tritt mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer zurück.

Wasserbillig, 11.08.2008.

Veit Schabbach

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008102729/7689/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05421. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Änderung Verwaltungsrat und der Geschäftsführung

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich die Mitglieder des Verwaltungsrates und der Geschäftsführung unserer Gesellschaft wie folgt geändert haben:

Herr Matthias Turra hat mit Wirkung zum 13. März 2008 sein Mandat als Geschäftsführer der M.M. Warburg-LuxInvest S.A. niedergelegt. Dies wurde im Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 14.03.2008 festgehalten.

Herr Dr. Detlef Mertens, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 7.2.2008 zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt und Verwaltungsratsmitglied

Diese Änderung wurde im Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 7.2.2008 festgehalten.

Luxembourg, den 30.6.2008.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008102744/2112/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Berger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 27.776.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 24 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2008102654/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Broflet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 31.076.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale, extraordinaire des actionnaires du 24 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

370, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme
STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008102656/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Media Studio 3 d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6540 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.215.

—
ABTRETUNGSVERTRAG

Zwischen:

Herrn Edmund Leo Bohr, wohnhaft Enzweg 12, D-Holsthum, geb. am 25.11.1963 in Bitburg

nachfolgend "Verkäufer" genannt, und

der Gesellschaft Etolia S.A. mit Gesellschaftssitz 12, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg

nachfolgend "Käufer" genannt,

wurde heute folgende Abtretung vereinbart:

Art. 1. Der Verkäufer verkauft an den Käufer, welcher die Abtretung annimmt: 51 % der gesamten Anteile der Gesellschaft luxemburgischen Rechts MediaStudio 3 d S.a.r.l, mit Sitz in 56, Rue de la Gare, L-6540 Echternach gegründet vor dem Notar Andre Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 15.11.2005 eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer RC B 112.215 nachfolgend "Gesellschaft" genannt.

Art. 2. Die Abtretung findet zum Preis von 6.375 € (Sechtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro) statt.

Art. 3. Der unter Artikel 2 aufgeführte Kaufpreis wird in Abkürzung des Zahlungswegs auf das Konto Nr. LU60 0020 1372 2622 0000 überwiesen. Dem stimmt der Verkäufer hiermit ausdrücklich zu.

Art. 4. Der Verkäufer sichert zu, daß er über die unter Artikel 1 bezeichneten Gesellschaftsanteile der Gesellschaft frei verfügen kann und diese Anteile nicht mit Rechten Dritter belastet sind.

Er sichert zu, daß die Buchhaltung der Gesellschaft nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Buchführung erstellt wurde und daß die Gesellschaft am heutigen Tage nur die in ihrer Buchhaltung aufgeführten und keine versteckten oder verdeckten Verbindlichkeiten aufweist. Für eventuelle Unregelmässigkeiten übernimmt er die volle Haftung.

Art. 5. Die aus dieser Abtretung resultierenden Kosten, Auslagen und Honorare, gehen zu Lasten des Käufers.

Art. 6. Die Parteien verpflichten sich, alle im Zusammenhang mit dieser Sache in Erfahrung gebrachten Kenntnisse und Unterlagen streng vertraulich zu behandeln.

Art. 7. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages unwirksam sein, so wird die Wirksamkeit des Vertrages im Übrigen dadurch nicht berührt.

Art. 8. Gerichtsstand ist Luxemburg.

Anwendbar ist das Recht des Großherzogtums Luxemburg.

Gezeichnet in Luxemburg in zwei Originalen am 17.7.08. Jede Partei bestätigt, ein Original erhalten zu haben.

101579

Für den Verkäufer / Für den Käufer

Unterschrift / Unterschriften

Référence de publication: 2008102723/680/38.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11419. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Arge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 28.959.

—
EXTRAIT

Il ressort des documents destinés à la publication, enregistrés en date du 24 avril 2001 sous le Vol 552 Fol 20 Case 9, et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 27 avril 2001, que l'Assemblée Générale du 4 avril 2001 n'a pas confié la gestion journalière de la société à Monsieur Olivier MICHON et a uniquement renouvelé son mandat d'administrateur.

En conséquence, Monsieur Olivier MICHON n'exerce plus la fonction de délégué à la gestion journalière depuis le 4 avril 2001.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour ARGE S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008102699/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

3 H S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 July 2008

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Leurs mandats expireront après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Conseil d'administration:

Monsieur Adnan Houdrouge demeurant à MC-Monaco, avenue des Lignes

Monsieur Jean-Pierre Deschamps, 334, chemin de Truffait, F- 06440 Blausasc

Madame Véronique Houdrouge-Lambert, demeurant à MC-Monaco, avenue des Lignes

Commissaire aux comptes:

Ahmed Talalkhokh, demeurant à F-31240 L'Union, 35 bis, route Beffieres

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008102702/680/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

TPH Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.040.

Avec effet immédiat Mr Jean David van Maele, Finance Director, résidant au 7, zum Alenberg, D-54318 Mertesdorf, a démissionné aujourd'hui de sa fonction de gérant de la Société.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Marc Feider- gérant;
- Nina Gallois- gérante déléguée;
- David Goldie- gérant;
- Nigel Plumpton- gerant

Pour extrait et publication

TPH Services S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008102709/9068/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05822. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Carbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.211.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 juin 2008

1. M. John MAXWELL a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Alistair SCOTT, né le 20 décembre 1972 à Bethesda (Irlande), demeurant professionnellement à Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff CF23 8RA, Wales, Royaume-Uni, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée,

Avis

il y a lieu de noter que la dénomination de l'associée unique a changé de INFONXX Capital Management Inc. en kgb Capital Management, Inc.

Luxembourg, le 28.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

CARBONE S.à r.l.

Benoît NASAR

Gérant

Référence de publication: 2008102730/7397/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01336. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Amicale Sportive - SEO, Association sans but lucratif.

Siège social: Vianden,

R.C.S. Luxembourg F 6.415.

— STATUTEN

Art. 1. Gründung, Name, Sitz, Zweck und Dauer. Am 19. Januar 1978 gründet die Belegschaft der Société Electrique de l'Our S.A. eine Sportgemeinschaft unter dem Namen "AMICALE SPORTIVE - SEO", Gesellschaft ohne gewinnbringenden Zweck.

Der Verein hat seinen Sitz in dem Betriebsgebäude des Kraftwerkes Vianden.

Zweck der Sportgemeinschaft ist den Betriebssport zu pflegen, die Kameradschaft unter den Mitgliedern zu fördern sowie Freundschaften mit anderen Betrieben anzubahnen und zu unterhalten.

Die Sportgemeinschaft kann aus mehreren Sektionen bestehen. Die An- respektiv Ausgliederung erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung.

Die Sektionen ersuchen um Mitgliedschaft in dem betreffenden Landesverband. Nach erfolgter Aufnahme werden deren Statuten und Reglemente anerkannt.

Mit der Aufnahme in den betreffenden Landesverband besteht ein Versicherungsschutz für alle lizenzierten Mitglieder.

Das Abzeichen der Sportgemeinschaft sind die Buchstaben SEO.

Der Verein ist politisch neutral und verfolgt keinen Gewinnzweck.

Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 2. Mitglieder. Der Verein besteht aus aktiven, inaktiven Mitgliedern sowie Ehrenmitgliedern. Alle Mitglieder sind beitragspflichtig.

Mitglied des Vereins kann jeder Angehörige der Société Electrique de l'Our werden, inklusive Familienangehörige bis zum ersten Grad.

Besonders verdienstvolle Mitglieder können auf Vorschlag des Vorstandes zu Ehrenmitgliedern ohne Beitrag ernannt werden.

Art. 3. Rechte und Pflichten der Mitglieder. Jedes aktive und inaktive Mitglied, welches seinen für das laufende Kalenderjahr bestehenden Beitragspflicht nachgekommen ist, ist berechtigt an allen Generalversammlungen mit Stimm- und Wahlrecht teilzunehmen.

Die Mitglieder sind verpflichtet, die Interessen des Vereines zu wahren, an dessen Förderung mitzuarbeiten sowie die Statuten und Reglemente zu beachten.

Art. 4. Beendigung der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

1. den freiwilligen Austritt
2. den Ausschluss aus dem Verein.

Der Ausschluss eines Mitgliedes kann nur aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung erfolgen:

- wenn das Mitglied trotz Mahnung mit der Zahlung von Mitgliedsbeiträgen für eine Zeit von mindestens 6 Monaten nach Beginn des Beitragsjahres in Rückstand gekommen ist,
- bei grobem Verstoß gegen die Vereinssatzung,
- wenn sich das Vereinsmitglied unehrenhaft verhält oder das Ansehen des Vereins oder eines Verbandes, dem der Verein angeschlossen ist, durch Äußerungen und Handlungen herabsetzt.

Der Ausschluss ist dem Mitglied durch eingeschriebenen Brief mitzuteilen.

Ausgeschiedene und ausgeschlossene Mitglieder haben keinerlei Anrechte auf das Vereinsvermögen. Eine Rückerstattung der eingezahlten Beiträge erfolgt nicht.

Art. 5. Finanzmittel. Die erforderlichen finanziellen Mittel zur Erreichung des Vereinszweckes werden aufgebracht durch:

- a) Beiträge der Mitglieder.
- b) Einnahmen aus sportlichen oder sonstigen Veranstaltungen,
- c) Geschenke oder private Beihilfe.

Art. 6. Ordentliche Generalversammlung. Eine ordentliche Generalversammlung findet jedes Jahr bis spätestens 31. März statt.

Die Einladung ist den Mitgliedern mit der Tagesordnung wenigstens 10 Tage im Voraus zuzustellen.

Jede ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung ist beschlussfähig ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitglieder. Die Beschlüsse sind für alle Mitglieder bindend.

Alle Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des ältesten, anwesenden Mitgliedes.

Beschlüsse auf Änderung der Statuten, auf Auflösung des Vereins sowie zum Ausschluss eines Mitgliedes bedürfen einer 2/3 Mehrheit der stimmberechtigten anwesenden Mitglieder.

Alle Personenwahlen werden durch geheime Stimmzettelwahl vorgenommen.

Die Mitglieder des Vorstandes werden für 2 Jahre gewählt und sind wieder wählbar. Alle Entscheidungen und Beschlüsse treten sofort in Kraft.

Art. 7. Außerordentliche Generalversammlung. Auf Beschluss des Vorstandes oder auf schriftlichen Antrag der Hälfte der Mitglieder, ist binnen Monatsfrist eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen. Für die außerordentliche Generalversammlung gelten die gleichen Bestimmungen wie für die ordentliche.

Art. 8. Aufgaben der Generalversammlung. Der Generalversammlung sind folgenden Aufgaben vorbehalten:

- a) Wahl der Mitglieder des Vorstandes und der Kassenrevisoren.
- b) Beschlussfassung über den Tätigkeitsbereich.
- c) Beschlussfassung über den Finanzbericht.
- d) Ausschluss von Mitgliedern.
- e) Änderung der Statuten.
- f) Auflösung des Vereins.
- g) Festlegung der Beiträge.
- h) An- respektiv Ausgliederung der Sektionen.

Art. 9. Der Vereinsvorstand. Der Verein wird von einem Vorstand, bestehend aus Minimum 5, höchstens 15 Mitgliedern, geleitet.

Die Vorstandsmitglieder wählen unter sich:

- 1 Präsidenten
- je 1 Vizepräsident und 1 Schriftführer die die Belange der jeweiligen Sektion vertreten
- 1 Kassierer
- Beisitzende

Kandidaturen können in der Generalversammlung eingereicht werden.

Der Vereinsvorstand hält seine Sitzungen nach Bedarf ab, jedoch wenigstens 2 pro Jahr.

Eine Vorstandssitzung muss ebenfalls auf Verlangen der Mehrheit der Vorstandsmitglieder einberufen werden. Die Mitglieder des Vorstandes können jederzeit schriftlich ihren Rücktritt erklären. Das Rücktrittsgesuch ist an den Vorstand zu richten. Bei Demissionen des gesamten Vorstandes ist eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen.

An Stelle eines ausscheidenden Mitgliedes tritt der nächstgewählte Ersatzmann, der das Mandat beendet.

Alle Beschlüsse des Vorstandes werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Die Mitglieder des Vorstandes üben ihr Amt ehrenamtlich aus. Außerordentliche Ausgaben werden vom Vorstand festgelegt und zur Zahlung angewiesen.

Art. 10. Aufgaben des Vorstandes. Dem Vereinsvorstand obliegt die gesamte Leitung des Vereins unter Beachtung der Statuten und Reglemente.

Der Präsident ruft in Zusammenarbeit mit den Vizepräsidenten die Vorstandssitzungen ein. Im Besonderen befasst sich der Vorstand mit folgenden Aufgaben:

- a) Erstellung des Tätigkeitsberichtes und der Jahresbilanz.
- b) Ausarbeitung der Tagesordnung für die Generalversammlungen.
- c) Einberufung der Generalversammlungen.
- d) Verwaltung des Vereinsvermögens.
- e) Aufnahme neuer Mitglieder.
- f) Studium der eingereichten Schriftstücke.
- g) Erstellung von Reglementen.

usw.

Der Präsident, die Vizepräsidenten oder ein bevollmächtigtes Mitglied des Vorstandes vertreten den Verein nach außen und gegenüber Drittpersonen.

Der Präsident oder in seiner Vertretung einer der Vizepräsidenten unterzeichnen mit dem zuständigen Schriftführer alle Dokumente und Korrespondenz des Vereins.

Bei Schriftstücken durch die der Verein eine finanzielle Verbindlichkeit eingeht, ist auch die Unterschrift des Kassierers erforderlich.

Dem Kassierer obliegt die finanzielle Verwaltung des Vereins. Er berichtet den Mitgliedern des Vorstandes regelmäßig über die finanzielle Situation des Vereins und bereitet die Jahresbilanz für die Generalversammlung vor.

Der Vorstand kann Ordnungsstrafen (Verweise und dergleichen) gegen jedes Vereinsmitglied verhängen, das sich gegen die Statuten, das Ansehen, die Ehre oder das Vermögen des Vereines vergeht.

Art. 11. Kassenrevisoren. Die Generalversammlung wählt für die Dauer eines Jahres 2 Kassenrevisoren. Dieselben dürfen nicht Mitglied des Vorstandes sein.

Die Kassenrevisoren haben die Buchführung, die Kasse und die Jahresbilanz zu überprüfen und der ordentlichen Generalversammlung Bericht zu erstatten.

Art. 12. Haftung. Der Verein haftet nicht gegenüber seinen Mitgliedern für Unfälle und Diebstähle.

Art. 13. Nicht vorgesehene Fälle. Für alle, in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 21.04.1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, sowie die Gesetzesänderungen vom 22.02.1984 und 04.03.1994.

Art. 14. Auflösung des Vereins. Die Auflösung des Vereins kann nur durch eine außerordentliche Generalversammlung, mit einer 2/3 Mehrheit der stimmberechtigten anwesenden Mitglieder erfolgen.

Bei Auflösung des Vereins wird das restliche Vermögen einer wohltätigen Vereinigung zugeführt.

Vianden, 11.02.2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008102753/801145/127.

Enregistré à Diekirch, le 12 août 2008, réf. DSO-CT00136. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080118470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Barnley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.330.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 18 avril 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de Maître Christophe ANTINORI de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 18/04/2008 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARNLEY PROPERIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008102749/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 24 juillet 2008, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

- La démission de M. Florian MAHLER de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société a été acceptée, avec effet au 30 juin 2008.
- M. Jörg SEYFFARDT, né à Solingen (Allemagne), le 3 juin 1967, résidant professionnellement au Fraport AG, Building 664c, Frankfurt Airport Services Worldwide, Global Investments & Management, BET-SE, D-60547 Frankfurt am Main, (Allemagne), a été nommé administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 24 juillet 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour publication et réquisition

AFRIPORT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008102748/1211/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Reliance Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 101.334.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 7 avril 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de M. Jay Sampat avec effet au 7 avril 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.
- La démission de M. Mohan Murti, avec effet au 7 avril 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.
- M. Gurbachan Singh, né à AHRITSAR (Inde) le 7 décembre 1949, résidant professionnellement au 80 Raffles Place UOB Plaza 1 #25-01, Singapore 048624, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 07/04/2008 jusqu'au 06/04/2014.
- Ms. Ban Su Mei, né à Kuala Lumpur (Malaysia), le 1^{er} février 1974, résidant professionnellement au 80 Raffles Place UOB Plaza 1 #25-01, Singapore 048624, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 07/04/2008 jusqu'au 06/04/2014.

Pour publication et réquisition
Reliance Investments S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008102751/1211/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Stark Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.974.

Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de Maître Christophe ANTINORI de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été coopté administrateur de la Société avec effet au 18 juillet 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour publication et réquisition
STARK PROPERTIES S.A.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008102747/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Finparia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 69.597.

EXTRAIT

Par courrier du 27 juin 2008:

- Monsieur Raffaello Lombardi a démissionné de sa fonction de liquidateur de la Société avec effet au 27 juin 2008. L'unique liquidateur de la Société sera dès lors Monsieur Patrick Chieze à partir de cette date.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg le 21.07.2008.

Pour Finparia S.A.

Signature

Référence de publication: 2008102707/2134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Hutchison Whampoa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.824,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 92.698.

En date du 18 juin 2008, les associés ont effectué les transferts de parts suivants:

- Colonial Nominees Limited, avec siège social au 10, Harcourt Road, Hong Kong, a transféré son unique part sociale à Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l, avec siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
- Hutchison International Ltd, avec siège social au 10, Harcourt Road, Hong Kong a transféré la totalité de ses 24 799 parts sociales à Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l, avec siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

En conséquence, Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l, devient associé unique avec 24 800 parts sociales.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102676/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Grünergie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2008103385/209/12.

(080119838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration du 15 juillet 2008 a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures et des titres de fonction comme suit:

Signatures de catégorie A:

Bodoni Jean
Baumann Guy
Dumont Audrey
Fautsch Romaine
Frederic Pierre
Hengel Viviane
Kacsoh Gabor
Kettmann Guy
Leclipteur Olivier
Mastrosimone Fabio
Meunier François
Nguyen Van Thanh
Rondanelli Fabrizio
Royemans Catherine
Schiltz Jean-Marc
Terver Joëlle
Wiander Sébastien
Zehren Marie-Claire

Signatures de catégorie B:

Almeida Sofie
Arakilian Anne-Marie
Argence-Lafon Lionel
Battaglia Giovanna
Bessemans Carole
Brasseur Nathalie
Bravetti Sarah

Cesaretti Verdiana
Deconinck Virginie
Decortis Patrick
Di Bari Giacomo
Duarte Ana
Dumont Nicolas
Gerlaxhe Isabelle
Germain Rolande
Hamouche Hocine
Heck Liette
Huberty Micheline
Infini Antonio
Istace Michèle
Kantor Yannick
Lassence Olivier
Laval Murielle
Linden Myriam
Majerus Patrice
Martiny Clyde
Marx Fanny
Muleur Agnès
Philippi Sébastien
Racot Christine
Rante Maurice
Remy Veronique
Rizzo Liboria
Romania Alexandra
Schroeder Sylviane
Starita Mario
Wagner Mireille
Waldung Corinne
Welschen Annie

Titres de fonction

Bodoni Jean, Managing Director
Baumann Guy, Senior Vice-President
Fautsch Romaine, Senior Vice-President
Frederic Pierre, Senior Vice-President
Kacsoh Gabor, Senior Vice-President
Kettmann Guy, Senior Vice-President
Leclipteur Olivier, Senior Vice-President
Rondanelli Fabrizio, Senior Vice-President
Wiander Sébastien, Senior Vice-President
Dumont Audrey, Vice-President
Royemans Catherine, Vice-President
Hengel Viviane, Vice-President
Mastrosimone Fabio, Vice-President
Schiltz Jean-Marc, Vice-President
Terver Joëlle, Vice-President
Di Bari Giacomo, Area Manager
Dumont Nicolas, Area Manager
Kantor Yannick, Area Manager
Philippi Sébastien, Area Manager
Arakilian Anne-Marie, Tax Advisor

Deconinck Virginie, Tax Advisor

Starita Mario, Tax Advisor

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008103475/1017/96.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01342. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 juillet 2008

1, Le nombre des administrateurs a été diminué de 6 à 5.

2. Monsieur Dominic Andrew WHITE a démissionné de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cordea Savills Italian Opportunities No.1 S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103458/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Perseus Immobilien Gesellschaft 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.805.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of July.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The private limited liability company "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.", with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 127,199,

here duly represented by two of its managers, namely:

- one Category A manager: Mr. Nico HANSEN, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and

- one Category B manager: Mr. Christophe CAHUZAC, private employee, professionally residing in L-1661 Luxembourg, Grand Rue, 9-11.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act that it is the sole actual shareholder of the private limited company "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 7", (hereafter the "Company"), with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 132,805, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2681 of the 22nd of November 2007,

and whose articles of association have been restated pursuant to a deed of the notary Paul FRIEDERS, residing in Luxembourg, on the 20th of March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 981 of the 21st of April 2008,

and that it takes, through its representatives, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 11 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 11.** The company is managed by a board of managers (the „Board of Managers“) appointed as a collegiate body by the general meeting of the Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The general meeting of the Shareholders determines the powers and term of the mandates of the Managers. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be revoked by the general meeting of the Shareholders with or without cause (ad nutum) at any time.

The Board of Managers shall always be composed of six (6) Managers, each of whom does not reside in Germany, three of which shall be Category A Managers (the "Category A Manager") and the other three shall be Category B Managers (the "Category B Manager"), whether shareholders or not, who are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

If the post of a manager elected by the general meeting becomes vacant, the remaining managers thus elected, may provisionally fill the vacancy by applying the same rules as the ones described above.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 12.** The Board of Managers chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to attend a meeting, he will be replaced by one of the Managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers.

Meetings of the Board of Managers are Collective and may only validly take resolutions if an equal number of Category A Managers and Category B Managers are present or represented; proxies between managers being permitted, with the restriction that a manager can only represent one of his colleagues.

Each Manager shall have one vote on all matters brought before the Board of Managers. The chairman will not have any casting vote.

Resolutions of the Board of Managers may only validly be taken through the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented at a duly constituted meeting at which a quorum is present provided that, such majority must include the affirmative vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers shall meet not less frequently than quarterly, upon not less than fifteen (15) calendar days prior written notice (unless such prior written notice requirement is otherwise waived in writing by at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager duly given to all Managers (provided that actions not specifically referred to in any agenda accompanying a notice may not be taken up at the relevant meeting).

At least one (1) meeting of the Board of Managers must be held during each quarter of each Fiscal Year at the Company's offices in Luxembourg.

Meetings of the Board of Managers may be held at the Company's registered office in Luxembourg or by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The Managers may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or Email confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings.

No Manager shall be entitled to any compensation or consideration for services rendered in its capacity as a Manager.

Any action or decision required or permitted to be taken at any meeting of the Board of Managers may be taken without a meeting if (i) all of the Managers consent to such action or decision in writing, and (ii) the writing or writings are filed with the records of the company."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 13 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 13.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest within the limits of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general meeting of the shareholders of the Company by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently modified (the "Law"), or by the present Articles of the Company, fall within the competence of the board of managers."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 14 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 14.** The company will be validly bound by the joint signature of any two Managers being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 16 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 16.** The Board of Managers may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

The Board of Managers may further appoint such officers and/or other Company representatives as the Board of Managers shall deem necessary or advisable. Each officer shall hold office until his resignation or removal. The Board of Managers may elect to remove any officer with or without cause at any time.

The Board of Managers shall have the power to set up one or more committees (including an executive committee) to which the authority to make certain decisions may be delegated by the Board of Managers. No member of a committee may be removed without the approval of the Board of Managers."

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend article 20 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 20.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes of shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the shareholders representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions."

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint for an undetermined duration:

1) as Category A Managers

a) Mr Nico HANSEN, private employee, born in Differdange, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Mrs Sophie BATARDY, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Mr Patrick TEROERDE, private employee, born on the 12th of July 1974 in Dusseldorf (Germany), residing at flat 2, 32 Evelyn Gardens, South Kensington, London SW73BJ, United Kingdom

2) as Category B Managers

a) Mr Paul OBEY, private employee, born on March 5, 1966 in Bexley (United Kingdom) professionally residing Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, (England),

b) Mr Philipp BRASCHEL, private employee born on May 18, 1975 in Stuttgart (Germany) professionally residing in London EC4A 2BB, UK Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England), and

c) Mr Christophe CAHUZAC, private employee, born on October 26, 1972 in Saint Mard (Belgium) professionally residing in L-1661 Luxemburg, Grand-Rue, 9-11.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, den zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.", mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 127.199,

hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Geschäftsführer, namentlich:

- ein Kategorie A Geschäftsführer: Herr Nico HANSEN, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, und

- ein Kategorie B Geschäftsführer: Herr Christophe CAHUZAC, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1661 Luxemburg, Grand Rue, 9-11.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden, dass sie die einzige aktuelle Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 7", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 132.805, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2681 vom 22. November 2007,

und deren Statuten neu gefasst wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit Amtwohnsitz in Luxemburg am 20. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 981 vom 21. April 2008,

und dass sie, durch ihre Vertreter, folgende Beschlüsse fasst:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Artikel 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 11.** Die Gesellschaft wird von einem Vorstand (der Vorstand) geführt, der als Kollegialgremium von der Gesellschafterhauptversammlung in Übereinstimmung mit den nachstehend beschriebenen Bedingungen bestellt wird. Die Gesellschafterhauptversammlung legt die Befugnisse und die Mandatsdauer der Geschäftsführer fest. Wird keine Mandatsdauer festgelegt, werden die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können von der Gesellschafterhauptversammlung mit oder ohne Angabe von Gründen („ad nutum“) jederzeit abberufen werden.

Der Vorstand besteht aus sechs (6) Geschäftsführern, die alle nicht in Deutschland ansässig sind; davon drei (3) Kategorie A Geschäftsführern, (die „Kategorie A-Geschäftsführer“) und drei (3) Kategorie B Geschäftsführern, (die „Kategorie B-Geschäftsführer“) die von der alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls von der Gesellschafterhauptversammlung ernannt werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Geschäftsführers frei, können die verbleibenden Geschäftsführer, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Artikel 12 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 12.** Der Vorstand wählt aus seinen eigenen Reihen einen Vorsitzenden.

Im Fall der Verhinderung des Vorsitzenden wird er durch einen der Geschäftsführer ersetzt, der an der Sitzung teilnimmt und hierzu vom Vorstand benannt wird.

Die Sitzungen des Vorstands werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern einberufen.

Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn mindestens zwei Geschäftsführer, jeweils die gleiche Anzahl von Kategorie A-Geschäftsführer und Kategorie B-Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Alle Geschäftsführer können sich bei Sitzungen des Vorstands durch jeden anderen Geschäftsführer vertreten lassen, mit der Beschränkung dass ein Geschäftsführer nur einen anderen Geschäftsführer vertreten kann.

Jeder Geschäftsführer besitzt eine Stimme zu allen Angelegenheiten, mit denen der Vorstand befasst wird. Der Vorsitzende besitzt keine ausschlaggebende Stimme.

Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer, die bei einer ordnungsgemäß einberufenen und beschlussfähigen Sitzung anwesend oder vertreten sind, mit „ja“ stimmen, vorausgesetzt, dass diese Mehrheit ab dem Schlusstermin die Ja-Stimme von mindestens einem (1) Kategorie A-Geschäftsführer und einem (1) Kategorie B-Geschäftsführer umfaßt.

Der Vorstand tritt mindestens einmal vierteljährlich nach einer schriftlichen Einladung zusammen, die mindestens fünfzehn (15) Kalendertage vor der Sitzung ergehen muss (es sei denn, auf dieses Erfordernis der schriftlichen Einladung wird verzichtet, indem mindestens ein (1) Kategorie A-Geschäftsführer und ein (1) Kategorie B-Geschäftsführer dies allen Geschäftsführern ordnungsgemäß und in Schriftform mitteilen (vorausgesetzt, dass Maßnahmen, die in der zusammen mit der Einladung verschickten Tagesordnung nicht gesondert aufgeführt sind, auf der entsprechenden Sitzung möglicherweise nicht erörtert werden).

In jedem Quartal eines jeden Geschäftsjahres muss am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg mindestens eine (1) Vorstandssitzung stattfinden.

Die Vorstandssitzungen können am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder aber in Form von Konferenzschaltungen, Videokonferenzen oder mithilfe ähnlicher Kommunikationsmittel stattfinden, wobei (i) die Identität der an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführer erkennbar ist, (ii) alle an der Sitzung teilnehmenden Personen einander hören und miteinander sprechen können, (iii) die Sitzung ununterbrochen übertragen wird und (iv) die Geschäftsführer ordnungsgemäß beraten können. Die Teilnahme an einer Sitzung mithilfe solcher Kommunikationsmittel gilt als persönliche Teilnahme an der Sitzung.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg initiiert wurde.

Die Geschäftsführer können Ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder Email abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allem Geschäftsführer genehmigt und unterschrieben ist, ist genau so rechtswirksam wie ein anlässlich einer Vorstandssitzung gefasster Beschluss.

Geschäftsführer haben keinen Anspruch auf Entschädigung oder Entgelt für die in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer erbrachten Dienste.

Maßnahmen oder Entscheidungen, die auf Vorstandssitzungen erforderlich oder zulässig sind, können auch ohne eine Sitzung getroffen werden, wenn (i) alle Geschäftsführer einer solchen Maßnahme bzw. Entscheidung schriftlich zustimmen und (ii) diese Schreiben zu den Akten der Gesellschaft genommen werden."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Artikel 13 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 13.** Der Vorstand hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Vorstandes."

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Artikel 14 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 14.** Die Gesellschaft ist durch die gemeinsame Unterschrift von zwei beliebigen Geschäftsführern, bei denen es sich um einen (1) Kategorie A-Geschäftsführer und um einen (1) Kategorie B-Geschäftsführer handelt, rechtsgültig gebunden."

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Artikel 16 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 16.** Der Vorstand kann seine Befugnisse im Hinblick auf die tägliche Führung der Geschäfte ganz oder teilweise an Geschäftsführer oder an Dritte übertragen, bei denen es sich nicht unbedingt um Gesellschafter handeln muss.

Der Vorstand kann ferner Führungskräfte und/oder andere Vertreter der Gesellschaft bestellen, sofern der Vorstand dies für notwendig oder ratsam erachtet. Jede Führungskraft bekleidet dieses Amt so lange, bis sie aus dem Amt ausscheidet oder abberufen wird, je nachdem, welcher Fall früher eintritt. Der Vorstand kann entscheiden, Führungskräfte jederzeit mit oder ohne Angabe von Gründen abberufen.

Der Vorstand ist befugt, einen oder mehrere Ausschüsse (einschließlich eines geschäftsführenden Ausschusses) einzusetzen und diesen die Befugnis zu erteilen, bestimmte Entscheidungen zu treffen. Kein Mitglied eines solchen Ausschusses darf ohne die Zustimmung des Vorstands abberufen werden."

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Artikel 20 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 20.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Gesellschafter akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft in einem Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden."

Siebter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

1) als A-Geschäftsführer:

a) Herr Nico HANSEN, Privatangestellter, geboren in Differdingen, (Großherzogtum Luxemburg), am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, geboren in Lille, (Frankreich), am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Herr Patrick TEROERDE, Privatangestellter, geboren in Düsseldorf, (Deutschland), am 12. of Juli 1974, wohnhaft in South Kensington, London SW73BJ flat 2, 32 Evelyn Gardens (England);

2) als B-Geschäftsführer:

a) Herr Paul OBEY, Privatangestellter, geboren am 5. März 1966 in Bexley (England), beruflich wohnhaft Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, U in London EC4A 2BB, UK Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England);

b) Herr Philipp BRASCHEL, Privatangestellter, geboren am 18. Mai 1975 in Stuttgart (Deutschland), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, UK Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England);

c) Herr Christophe CAHUZAC, Privatangestellter, geboren am 26. Oktober 1972 in Saint Mard (Belgien), beruflich wohnhaft in L-1661 Luxemburg, Grand Rue, 9-11.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Personen, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: HANSEN; CAHUZAC; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2008, Relation GRE/2008/3177. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. August 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008103292/231/283.

(080119141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "N.G.E. S.A., société de gestion de patrimoine familial", société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, ci-après dénommée la "Société", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70483, constituée suivant acte notarié du 15 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 688 du 15 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2008, non encore publié.

La séance est déclarée ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne MOREL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un maximum de quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 455.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à quatre cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 486.000.-) par la création, l'émission et la souscription de dix-huit mille deux cents (18.200) actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces d'un montant de quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 455.000.-), à souscrire par les actionnaires.

2) Modification subséquente de l'article trois des statuts.

3) Demande de prêt aux actionnaires pour un montant de maximum EUR 500.000 (à verser en une ou plusieurs tranches selon les besoins de la société) en vue de participer à de futurs investissements.

4) Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1500 du 18 juin 2008 et numéro 1580 du 27 juin 2008.

- au Lëtzebuenger Journal numéro 118 du 18 juin 2008 et du numéro 124 du 27 juin 2008.

V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les mille deux cent quarante (1.240) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, les mille deux cent quarante (1.240) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose que par lettre reçue par porteur en date 2 juillet 2008, un actionnaire, représentant trois cent dix (310) actions sur mille deux cent quarante (1.240) actions représentant le capital social, a requis la mise à l'ordre du jour des points suivants:

"1. Confirm that the change of the corporate from of NGE does not prejudice the rights of NGE and its shareholders regarding the enforcement of the shareholders agreement between Aviation Management International S.r.l. and Societa dell'Acqua Pia Antica Marcia S.p.A. (the Shareholders Agreement);

2. Status of the enforcement of the Shareholders Agreement; and

3. Steps performed or to be performed by the board of NGE S.A. in order to cause directly or indirectly Aviations Management International to perform under the Shareholders Agreement."

Le mandataire de l'actionnaire en question déclare cependant que son mandant renonce à cette mise à l'ordre du jour, compte tenu de l'assemblée convoquée pour le 16 juillet 2008, à onze (11) heures.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 341.250.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros (EUR 372.250.-) par la création et l'émission de treize mille six cent cinquante (13.650) actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les nouvelles actions sont souscrites par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trois cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 341.250.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros (EUR 372.250.-), représenté par quatorze mille huit cent quatre-vingt dix (14.890) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la demande de prêt formulée par le conseil d'administration pour le compte de la Société aux actionnaires pour un montant de maximum cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) (à verser en une ou plusieurs tranches selon les besoins de la société) en vue de participer à de futurs investissements.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, F. MARX, A. MOREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9368. — Reçu mille sept cent six Euros vingt-cinq Cents (341.250.- à 0,5% = 1.706,25.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008103289/239/97.

(080119197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 146.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008103384/242/13.

(080119656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Orion Immobilien 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.515.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;

- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Immobilien 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008103497/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 1 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House under number 6169735, here represented by Miss Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 17 July 2008,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 2 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House under number 6169755, here represented by Miss Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 17 July 2008,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 3 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House under number 6220900, here represented by Miss Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 17 July 2008,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 4 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House under number 6220922, here represented by Miss Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 17 July 2008,

- EEH MANAGEMENT GMBH & CO. KG, a limited liability partnership under German law (Kommanditgesellschaft), registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, here represented by Miss Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 July 2008,

- STICHTING MANAGEMENT EEH a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Het Spoor 8-14, 3944 AK Houten, the Netherlands, here represented by Miss Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 July 2008, and

- Mr Fred GRAINGER, publisher, born at Billingham, Teesside, on 27 August 1953, residing at Hampton Court, Hampton Green, Minchin Hampton, in Gloucester, GL6 9AD, England, here represented by Miss Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in England on 10 June 2008.

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under RCS B no 125.331, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on 14 March 2007, and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (the "Mémorial") on 19 May 2007 (number 923, page 44275). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 14 December 2007, published in the Mémorial on 4 March 2008, number 533.

The appearing parties representing the whole issued share capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of seventy-seven thousand four hundred and forty euro (EUR 77,440.-), so as to raise it from its present amount of nine million nine hundred thirty thousand eight hundred and seventy euro (EUR 9,930,870.-) up to ten million eight thousand three hundred and ten euro (EUR 10,008,310.-), by a contribution in cash, by creating and issuing seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class A shares (the "New Class A Shares"), seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class B shares (the "New Class B Shares"), seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class C shares (the "New Class C Shares"), seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class D shares (the "New Class D Shares"), seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class E shares (the "New Class E Shares"), seven thousand seven

hundred and forty-four (7,744) new class F shares (the "New Class F Shares"), seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class G shares (the "New Class G Shares"), seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class H shares (the "New Class H Shares"), seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class I shares (the "New Class I Shares") and seven thousand seven hundred and forty-four (7,744) new class J shares (the "New Class J Shares"), each of such new shares having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares, the New Class I Shares and the New Class J Shares are collectively referred to as the "New Shares". The New Shares are entirely subscribed by STICHTING MANAGEMENT EEH, prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The global amount of seventy-seven thousand four hundred and forty euro (EUR 77,440.-) relating to the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

"6.1 The issued share capital of the Company is set at ten million eight thousand three hundred and ten euro (EUR 10,008,310.-) divided into:

- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class A shares (the "Class A Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class B shares (the "Class B Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class C shares (the "Class C Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class D shares (the "Class D Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class E shares (the "Class E Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class F shares (the "Class F Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class G shares (the "Class G Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class H shares (the "Class H Shares"),
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class I shares (the "Class I Shares"), and
- one million eight hundred and thirty-one thousand (1,000,831) class J shares (the "Class J Shares"),

each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at thousand six hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6169735, ici représentée par Mademoiselle Marianne SMETRYNS, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 17 juillet 2008,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6169755, ici représentée par Mademoiselle Marianne SMETRYNS, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 17 juillet 2008,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 3 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6220900, ici représentée par Mademoiselle Marianne SMETRYNS, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 17 juillet 2008,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 4 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6220922, ici représentée par Mademoiselle Marianne SMETRYNS, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 17 juillet 2008,

- EEH MANAGEMENT GMBH & CO. KG, une société en commandite par actions régie par le droit allemand (Kommanditgesellschaft), immatriculée auprès du registre commercial de la cour local de Frankfurt am Main et ayant son siège statutaire au cabinet Clifford Chance Francfort, à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, ici représentée par Mademoiselle Marianne SMETRYNS, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 16 juillet 2008,

- STICHTING MANAGEMENT EEH, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Het Spoor 8-14, 3944 AK Houten, Pays Bas, ici représentée par Mademoiselle Marianne SMETRYNS, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 16 juillet 2008, et

- Monsieur Fred GRAINGER, éditeur, né à Billingham, Teesside, le 27 août 1953, résidant à Hampton Court, Hampton Green, Minchin Hampton, Gloucester, GL6 9AD, Angleterre, ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Angleterre le 10 juin 2008.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.331, constituée selon un acte notarié du notaire soussigné, le 14 mars 2007, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 19 mai 2007 (numéro 923, page 44275). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 14 décembre 2007, publié au Mémorial, le 04 mars 2008 sous le numéro 533.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de soixante dix-sept mille quatre cent quarante Euros (EUR 77.440,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions neuf cent trente mille huit cent soixante-dix Euros (EUR 9.930.870) à dix millions huit mille trois cent dix Euros (EUR 10.008.310), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe A (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe A"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe B (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe B"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe C (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe C"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe D (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe D"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe E (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe E"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe F (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe F"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe G (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe G"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe H (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe H"), sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe I (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe I") et sept mille sept cent quarante-quatre (7.744) nouvelles parts sociales de classe J (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe J"), chacune de ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune

Les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les Nouvelles Parts Sociales de Classe B, les Nouvelles Parts Sociales de Classe C, les Nouvelles Parts Sociales de Classe D, les Nouvelles Parts Sociales de Classe E, les Nouvelles Parts Sociales de Classe F, les Nouvelles Parts Sociales de Classe G, les Nouvelles Parts Sociales de Classe H, les Nouvelles Parts Sociales de Classe I et les Nouvelles Parts Sociales de Classe J sont désignées comme étant les "Nouvelles Parts Sociales". Les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par STICHTING MANAGEMENT EEH, prénommé, et payées par un apport en numéraire.

Le total de l'apport d'un montant de soixante dix-sept mille quatre cent quarante Euros (EUR 77.440,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution ci-dessus, qui doit être lu comme-suit:

"6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de dix millions huit mille trois cent dix Euros (EUR 10.008.310,-) divisé en:

- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"),
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), et
- un million huit cent trente et un mille (1.000.831) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"),

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SMETRYNS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9912. - Reçu trois cent quatre-vingt-sept Euros vingt Cents (77.440.- à 0,5 % = 387,20 EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008103287/239/200.

(080119214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Chempharma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 43.597.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L- Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 4 juillet 2008.

Les administrateurs M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann, KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President

Référence de publication: 2008103499/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01355. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080119684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Com3 Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 126.854.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juillet 2008, la société «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), ayant comme représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, la société «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), ayant comme représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, la société «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), ayant comme représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été nommé administrateurs en remplacement de Messieurs FABER Jean-Marc, MOUTON Christophe, BORDIGNON Manuel, ayant pour adresse professionnelle, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, démissionnaires.

La société «AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115) a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE SARL, 5, rue Jean MONNET, L-2146 Luxembourg, démissionnaire.

Le mandat des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Le même jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour Com3 Consulting S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008103498/1017/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

St. George's International School, Luxembourg ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 11, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg F 1.304.

Modification des statuts suite à l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 2 juillet 2008

Suite au transfert de siège de la société, les statuts de la société sont modifiés comme suit:

l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«Le siège social est fixé à L-2328 Luxembourg, 11, rue des Peupliers»

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008103502/759/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Orion Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.513.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Finance II Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103483/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Orion European Alnilam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.216.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;

- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European Alnilam S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103485/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.986.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;

- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

101601

Pour Orion Immobilien Saiph S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103486/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.013.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.499.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gestion de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princesdale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Master II Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103487/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Orion Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.576.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.752.

—
EXTRAIT

Monsieur Aref Hisham LAHHAM, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Master Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103490/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

KIZ 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103513/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Sangati Berga International S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 2.500.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.746.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 1^{er} juillet 2008

Le conseil d'administration de la Société décide à l'unanimité:

- de coopter Monsieur Riccardo BONIVENTO, Commissaire Extraordinaire, demeurant professionnellement à Via N. Tommaseo, 68, I-35131 Padoue, aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Renato BERNARDI, ayant demeuré à I-31100 Trévis, 103, Viale Cairoli, décédé en date du 8 décembre 2007, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2013;
- de nommer Monsieur Riccardo BONIVENTO, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour toute la durée de son mandat d'administrateur de la Société; et
- de transférer le siège social de la Société de L-1371, 7, Val Sainte Croix à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008103514/3665/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

KIZ 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.625.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 2 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103516/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Valdi Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 68.430.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA (anciennement Citco (Luxembourg) SA) informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 4 mai 2005, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

Valdi Communications SARL ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission du Gérant, avec effet au 1^{er} août 2008:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant B

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2008103510/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Caxem Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.267.

—
Extrait des Résolutions du Gérant unique ayant son siège social qui s'est tenue le 16 mai 2008

Le Gérant Unique de CAXEM LUXEMBOURG S.à r.l. ("la société"), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2008103509/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA (anciennement Citco (Luxembourg) SA) informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 4 mai 2005, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

Las Vegas Casino SARL ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission du Gérant, avec effet au 1^{er} août 2008:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signatures
L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2008103512/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

HEDF-France, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.800,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.127.

L'associé de la Société a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour extrait analytique conforme
David Braaten / Jan Henneau
Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2008103522/7832/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

KIZ 4 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.630.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
 - Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
 - Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008103511/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

NSCB HLÜ, Zweigniederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.266.

Publikation der NSCB HLÜ, Zweigniederlassung Luxembourg, gemäss Art. 160-2

Die Adresse der NSCB HLÜ, Zweigniederlassung Luxembourg (Handelsregisternummer B140266) hat sich geändert.
Die Adresse ist ab 10.8.2008:

Boulevard Royal 26, L-2449 Luxembourg

Référence de publication: 2008103508/9245/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06270. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

KIZ 5 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.629.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2008

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
 - Van James STULTS, demeurant au 200, South Wacker Drive, Suite 3100, 60606 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;
 - Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 5 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008103507/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.808.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of June.

Before, Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

REIM EuroCore 1 S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.089, acting through its general partner, REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.665,

hereby represented by Mr Noel Didier, Manager of REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., with professional address at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 26 June 2008.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which it declared to establish:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, the management, the sale or the lease of real estate located in Luxembourg and/or in foreign countries.

The Company may also acquire and hold interest in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may also use its funds to invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Statutory auditors

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»)).

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy. A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting. A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice. The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders. The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s). If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder. Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of May at nine (9.00) a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company. The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

REIM EuroCore 1 S.C.A., prenamed, subscribes for all the five hundred (500) shares issued by the Company. All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 2,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolved to fix at one (1) the number of Managers of the Company and to appoint for a period of time ending at the annual general meeting to be held on the year 2009:

- Mr Francois Georges, born in Luxembourg on March 20, 1967, residing at 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

REIM EuroCore 1 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.089, agissant à travers de son associé commandité, REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.665, représentée par Monsieur Noël Didier, Gérant de REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l, domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juin 2008.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle a déclaré constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»). La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la vente ou la location de biens immobiliers situés au Luxembourg et/ou à l'étranger.

La société peut acquérir et détenir de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le ou les Gérant(s) sera/seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son/leur mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autres déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut/peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit/doivent, en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son/leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Gérants. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi. Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité

avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois de mai juin à neuf (09.00) heures.

Si ce jour est un jour férié, légal l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

REIM EuroCore 1 S.C.A., prénommée, souscrit l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société. Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents

euros (EUR 12.500,-) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 2.500,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants de la Société et de nommer pour une période se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

- Monsieur François Georges, né à Luxembourg le 20 mars 1967, demeurant au 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Noël DIDIER et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC / 2008 / 26963. - Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008104772/7241/545.

(080120894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Asia Eateries Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.824.

L'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société a été modifiée de la façon suivante:

- Madame Delphine Tempé: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Monsieur Stef Oostvogels: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Madame Emanuela Brero: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008104756/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Eastyle International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.380.

—
*Auszug der Gesellschafterbeschlüsse
vom 28. Februar 2008 und vom 3. März 2008*

Es wurde beschlossen:

- den Rücktritt zum 29. Februar 2008 von Frau Ilona SEIFFGE als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen;
- Herrn Hans-Peter KÖTT, Unternehmens- und Finanzberater, geboren in Sinzenich, (Bundesrepublik Deutschland), am 19. August 1949, beruflich wohnhaft in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, in seiner Funktion als Generalbevollmächtigter, zum Verwaltungsratsmitglied zu bestimmen; sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2013;
- dass die Herren Hans-Peter KÖTT, als General Advisor, und Urs MEISTERHANS als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, die Gesellschaft Dritten gegenüber gemeinsam rechtmäßig vertreten können und somit gemeinsam zeichnungsberechtigt sind.

Luxemburg, den 3. März 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Der Verwaltungsrat

Erwin KAMPF / Urs MEISTERHANS / Hans-Peter KÖTT

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008104764/231/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

EMRO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 139.028.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 3 juillet 2008 que:

le capital de la société "EMRO S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- AGENCE-IMMO 2000 S.A., avec siège social à L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.817,	50
- SIRUS S.à r.l., avec siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39.586,	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2008.

Pour Aloyse BIEL, le notaire

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2008104762/203/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.